

assurément, de tout notre public. Puis-je ajouter que l'élection de l'honorable représentant de Gaspé, j'en suis convaincu, cimentera davantage l'union entre les membres de la députation. J'ai donc l'honneur de proposer, avec l'appui de M. Robb:

Que l'honorable Rodolphe Lemieux, député de la circonscription électorale de Gaspé, occupe le fauteuil présidentiel de cette Chambre.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Monsieur Beauchesne, nulle part dans les annales parlementaires, on ne voit que l'accomplissement de cette première formalité ait fait l'objet d'un débat ou provoqué une discussion. Je ne sache pas qu'on ait jamais appelé du choix de l'Orateur. Cet après-midi, la nomination est faite, comme c'est notre coutume, par un représentant du ministère (M. Lapointe), qui parle ici en sa qualité de député d'une circonscription du Canada et non pas en qualité de membre du Gouvernement. Je puis dire par parenthèse que même s'il avait à le faire, il ne saurait parler au nom du Gouvernement, puisqu'il n'y a pas de Gouvernement. Pour le moment, nous sommes tous sur un pied d'égalité et notre devoir est de procéder à l'élection d'un Orateur. Je me rallie d'emblée à tout ce qu'a dit l'honorable député touchant les qualités du président de la dernière Assemblée (M. Lemieux). J'ai un vif plaisir à reconnaître son impartialité, son attitude très digne et ses talents comme Orateur.

On laisse entendre que ce choix nous achemine vers l'adoption au Canada de l'usage établi en Angleterre où le même président est maintenu par les Assemblées et les gouvernements qui se succèdent. Il ne m'incombe pas aujourd'hui, que je sache, de commenter cette coutume. La proposition est mise de l'avant chaque fois que la Chambre choisit un président; mais jamais on n'y a donné suite effectivement. Les honorables membres de l'autre côté semblent enclins à adopter cet usage aujourd'hui; mais je dois avouer que leur proposition m'inspirera plus de confiance lorsqu'elle intéressera un Orateur choisi d'abord par leurs adversaires. Il ne me reste qu'à exprimer en mon nom propre,—et c'est aussi, je pense, l'avis de ceux qui m'entourent,—notre entière satisfaction des services du distingué député de Gaspé durant sa présidence et à lui assurer que, dans l'exercice de ses fonctions au cours de cette législature, qu'elle soit de longue ou de courte durée, nous lui témoignerons la même courtoisie, la même loyauté et le même respect que par le passé. On a dit que les fonctions du président de la Chambre avaient été difficiles à remplir au cours de la dernière législature. Il en est toujours ainsi; à cet égard,

[L'hon. M. Lapointe.]

la dernière législature n'a pas différé des précédentes, et cela uniquement à cause de l'attention soutenue qu'exigeaient des débats longs et quelquefois fatigants. Tous les honorables députés admettront avec moi, j'en suis sûr, que les membres de tous les partis se sont efforcés de rendre la tâche aussi douce que possible. Nulle difficulté n'a été suscitée et nous nous proposons, au cours des sessions qui vont suivre, de maintenir cette attitude et ce décorum.

M. ROBERT FORKE: Peut-être me sera-t-il permis d'ajouter quelques mots à ce que l'on a dit sur les services que le distingué représentant de Gaspé (l'honorable M. Lemieux) a rendus à cette Chambre. Je suis heureux d'avoir l'occasion de rendre témoignage,—et j'exprime en même temps, j'en suis sûr, les sentiments de ceux qui m'entourent,—à la dignité et à la courtoisie inépuisable avec lesquelles il a rempli la charge de président. Tous ceux qui faisaient partie du dernier parlement, j'en suis persuadé, peuvent rendre témoignage à son impartialité absolue et à son parfait et invariable esprit de justice. Je n'ai pas l'intention de discuter longuement la question de l'élection d'un président permanent. Si nous avions toujours un président comme l'honorable député de Gaspé, nous aurions mauvaise grâce à ne pas le maintenir dans ses fonctions. Si l'honorable représentant de Gaspé occupe le fauteuil présidentiel pendant la législature actuelle, je suis certain que toutes les décisions rendues seront marquées au coin de la sagesse et de la justice. Nouveau venu dans le dernier parlement, la dignité du président de la Chambre m'a fort impressionné, et j'en ai conçu une grande admiration pour Son Honneur. Il me fait plaisir d'appuyer cette résolution.

M. MACLEAN (York-Sud): Etant un des plus anciens membres de la députation, je désire m'associer à ceux de mes collègues qui ont déclaré que l'ancien président de la Chambre, l'honorable représentant de Gaspé (M. Lemieux), possède à un haut degré la première qualité qui sied à un bon président, savoir, la connaissance des règles et coutumes de la Chambre. C'est un avantage pour nous tous. Mais il possède d'autres éminentes qualités qui le rendent particulièrement apte à remplir les fonctions de président. D'abord, il se soumet lui-même au règlement; il y assujettit le président de la Chambre aussi complètement que tout autre, et j'en ai vu un grand nombre à l'œuvre. Il possède aussi le sens de la justice, chose également essentielle. Il a le respect de ses fonctions et il oblige les honorables membres de cette Chambre à maintenir le décorum du parlement. Et surtout,